

Immigration : les étrangers pas plus délinquants que les autres, selon une étude

Le Monde, par Julia Pascual, le 21 avril 2023

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/21/immigration-les-etrangers-pas-plus-delinquants-que-les-autres-selon-une-etude_6170487_3224.html#xtor=AL-32280270-%5Btwitter%5D-%5Bios%5D

L'étude du Centre d'études prospectives et d'informations internationales rattaché à Matignon montre que la surreprésentation des étrangers dans les statistiques répond à des biais tout au long de la chaîne pénale. Elle paraît alors que le ministre de l'intérieur souhaite renforcer les possibilités d'expulsion des étrangers délinquants dans le cadre d'une future loi immigration.

Lutter contre la délinquance des étrangers, c'est l'un des objectifs affichés par le gouvernement lorsque celui-ci défend la nécessité d'une loi immigration. Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, souhaite notamment renforcer les possibilités d'expulsion des étrangers délinquants, au risque d'alimenter les amalgames. Le président de la République lui aussi, lors de son interview télévisée du 26 octobre 2022, avait corrélé forte présence d'immigration illégale et délinquance : « *Quand on regarde aujourd'hui la délinquance à Paris, on ne peut pas ne pas voir que la moitié au moins des faits de délinquance qu'on observe viennent de personnes qui sont des étrangers* », avait-il notamment exposé. Des propos qui trouvent un écho au sein de l'opinion publique. Selon un sondage BVA pour la Fondation Jean Jaurès paru en avril, les thématiques auxquelles les Français associent le plus l'immigration sont l'insécurité et la violence.

Une étude vient pourtant démontrer qu'il n'en est rien. Rendue publique mercredi 19 avril par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), rattaché aux services de la première ministre, elle assure que « *les immigrés ne sont pas à l'origine d'une augmentation des taux d'infraction dans les pays d'accueil* ». Pour étayer leur propos, les auteurs, les économistes Arnaud Philippe et Jérôme Valette, dressent un état des lieux des travaux de la recherche sur le sujet, dans plusieurs pays. Et constatent qu'« *aucune étude ne trouve d'effet de l'immigration sur la délinquance* ».

« *Le nombre de délits commis dans un pays n'augmente pas à la suite d'une vague migratoire* », insiste M. Philippe. A une exception près : une petite partie des immigrés présente « *une probabilité légèrement plus élevée de commettre un vol lorsqu'ils n'ont pas accès au marché du travail* », écrivent les auteurs. C'est ce qui a notamment été documenté au Royaume-Uni et en Italie. Les études citées par le CEPII trouvent que cette délinquance d'appropriation est corrélée à un défaut d'accès au travail des immigrés. « *Au Royaume-Uni, on constate en effet une augmentation des atteintes aux biens à la suite de la première vague [migratoire] des années 2000 (réfugiés somaliens, afghans et syriens principalement), mais pas pour la seconde (immigrés en provenance de l'Europe de l'Est)*. » Dans le second cas, les immigrés avaient un accès au marché du travail en tant que citoyens européens

quand, dans le premier cas, les demandeurs d'asile en étaient exclus la première année de leur présence sur le sol britannique.

Traitement médiatique et opinion

De même, en Italie, une étude portant sur deux cohortes d'immigrés sans papiers en 2017 montre que ceux ayant été régularisés *« ont eu une probabilité deux fois plus faible de commettre une infraction au cours de l'année suivante, une différence qui s'explique entièrement par une baisse significative des infractions générant des revenus, telles que les vols et les trafics »*.

Il n'en reste pas moins que, en France, en 2019, les étrangers représentaient 7,4 % de la population mais 14 % des auteurs d'affaires traitées par la justice ou encore 23 % des personnes incarcérées. Pour comprendre cette surreprésentation des immigrés dans les statistiques sur la délinquance, les auteurs évoquent plusieurs raisons : l'existence de délits ne pouvant être commis que par des étrangers comme la soustraction à une mesure de reconduite ; la surreprésentation des jeunes hommes dans la population immigrée ; la précarité économique qui les touche davantage et, enfin, un *« traitement différencié »* tout au long de la chaîne pénale, *« de la probabilité d'arrestation à celle d'être incarcéré »*. Ainsi, *« pour un même délit avec les mêmes antécédents judiciaires, en ayant suivi la même procédure et avec les mêmes caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu et date de jugement), les étrangers ont non seulement une probabilité plus forte que les Français d'avoir une peine de prison ferme, mais sa durée est également plus longue »*.

Enfin, le CEPIL se penche sur les effets du traitement médiatique de la délinquance sur l'opinion publique. Une recherche a ainsi été menée en Allemagne où, depuis 1973, le code de la presse conseillait aux journalistes de ne pas mentionner l'origine des suspects ou coupables dans les affaires de délinquance, pour ne pas nourrir les discriminations. En rupture, le journal de Saxe, la *Sächsische Zeitung*, a décidé, à partir de juillet 2016, de *« systématiquement révéler l'origine des auteurs d'infraction, qu'elle soit étrangère ou non »*. Les résultats montrent une baisse des intentions de vote pour l'extrême droite et des inquiétudes vis-à-vis de l'immigration. *« Les lecteurs se sont trouvés exposés au fait que la plupart des délinquants étaient des natifs »*, remarque Jérôme Valette, qui a participé à cette étude en 2022. A la suite de l'expérience saxonne, un phénomène a cru : l'inquiétude vis-à-vis de la délinquance en général.